

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 940

présenté par

Mme Delpech, M. Bordat, M. Pacquot, Mme Josso, Mme Dordain, M. Vuibert, M. Fait, M. Fugit,
M. Dussopt, Mme Peyron, Mme Brugnera, Mme Chandler, M. Le Gendre, Mme Violland,
M. Cormier-Bouligeon, M. Rousset, Mme Alexandra Martin (Gironde), Mme Errante,
Mme Panonacle et Mme Yadan

ARTICLE PREMIER

Compléter la dernière phrase de l’alinéa 9 par les mots :

« en leur procurant le soutien psychologique et social nécessaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier et élargir le soutien accordé aux proches des personnes bénéficiant des soins d’accompagnement. Le projet de loi reconnaît l'importance de l'entourage dans le soutien au patient, mais il ne détaille pas suffisamment les types d'aide qu'ils devraient recevoir.

L'ajout proposé s'assure ainsi que les familles et proches bénéficient d'un soutien psychologique et social adéquat. Cette précision contribuera à soulager le fardeau émotionnel et pratique qu'ils portent et renforcera la qualité des soins globaux dispensés au patient.